

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : INFRASTRUCTURES
BÂTIMENT – Requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu.

Le Maire, sur proposition de la 2^{ème} adjointe déléguée au cadre de vie et aux travaux, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibérations n° 25/076/AFF FONC et n° 25/077/AFF FONC du 12 mai 2025, la Commune s'est portée acquéreur des parcelles AW 164 et AW 165 supportant une maison d'habitation au cœur du village de Murateddu. Cet ensemble immobilier, dit « ancienne Poste » possède une forte valeur patrimoniale en plein cœur du village.

D'une superficie de 557 m², l'emprise foncière de ces 2 parcelles comprend une bâtisse traditionnelle en pierre de granit d'environ 190 m² répartis sur 2 niveaux.

La commune souhaite créer une opération visant à réaménager cet ensemble immobilier et créer un commerce et des services de proximité.

Le programme prévoit ainsi la création d'un local situé en rez-de-chaussée dont l'usage est identifié en commerce de proximité à destination des habitants du village et également la création de 3 locaux situés à l'étage de la bâtisse dans l'objectif de permettre l'installation d'activité tertiaire, le tout à destination principale des habitants du secteur.

Le coût global de l'opération a ainsi été établi à un montant de 895 129,05 € HT, soit 1 000 428,45 € TTC, détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	737 264,00 €	810 990,40 €
Etudes	122 865,05 €	147 438,05 €
Aménagement	35 000,00 €	42 000,00 €
TOTAL	895 129,05 €	1 000 428,45 €

Il est proposé d'adopter le plan de financement comme suit :

DESIGNATION	Taux	DSHT éligible	Montants
Dépense globale HT			895 129,05 €
Toutes subventions ETAT	40 %	895 129,05 €	358 051,62 €
Collectivité de Corse	40 %	895 129,05 €	358 051,62 €
Total des aides			716 103,24 €
Reste part communale HT			179 025,81 €
Rappel total TVA			105 299,41 €
Part communale TTC			284 325,22 €
Dépense globale TTC			1 000 428,45 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération et le plan de financement de la requalification de l'ancienne poste du village de Murateddu comme indiqué dans le rapport ci-dessus.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ✚ d'approuver le programme d'opération tel que décrit ci-dessus,
- ✚ d'approuver le plan de financement du programme d'opération ci-dessous :

DESIGNATION	Taux	DSHT éligible	Montants
Dépense globale HT			895 129,05 €
Toutes subventions ETAT	40 %	895 129,05 €	358 051,62 €
Collectivité de Corse	40 %	895 129,05 €	358 051,62 €
Total des aides			716 103,24 €
Reste part communale HT			179 025,81 €
Rappel total TVA			105 299,41 €
Part communale TTC			284 325,22 €
Dépense globale TTC			1 000 428,45 €

- ✚ d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.
- ✚ d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la mise en œuvre de cette opération.
- ✚ Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.